



**Assemblée Générale Ordinaire de la  
Fédération Départementale des Structures  
Hydrauliques des Bouches-du-Rhône**  
19 Avril 2024 au Domaine du Merle, SALON-DE-PROVENCE

## Procès-Verbal des délibérations

### → Mode de convocation

Les convocations ont été envoyées par mail aux membres de la fédération dans les délais imposés par ses statuts.

Le 19 Avril 2024 à 14h14, les membres de la FDSH13 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire. La liste des membres présents est annexée au présent procès-verbal et les pouvoirs réceptionnés sont dressés ci-après :

Prénom NOM	Structure	Donne pouvoir à :
Alexandre COUTURIER	ASCO des Arrosants de la Crau	Michel de CAUSANS
David GINOUX	Syndicat de la Durance à Chateaufort	Philippe GINOUX
Frédéric MARTEAU	ASCO des Eaux de Ruissellement de Barbentane	Philippe GINOUX
Jean-Jacques PONCON	ASCO de Ruissellement de Graveson	Philippe GINOUX
Jean-François RIGAT	ASA des Arrosants de Saint-Andiol	Jean-Louis PLAZY
Patricia MARGUIER	ASA de la Bosque	Jean-Louis PLAZY
Pierre RAVIOL	Syndicat Mixte de gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles	Jean-Louis PLAZY
Pierre RAVIOL	ASCO d'assèchement des Marais d'Arles	Robert ESCHER
Jean-Louis JACQUEMUS	ASA des Arrosants de Craponne à Charleval	Robert ESCHER
Jean-Pierre BERTOS	ASA des Arrosants de Gast et Longuelance	Jean-Luc BARET
Magalie MARTINET	ASA des Arrosants de La Barben	Jean-Luc BARET
Louis LESCOT	ASA du Grand Plan du Bourg	Jérôme LESCOT
Stephane BOUVIER	ASA des Arrosants de Craponne à Pelissanne	Philippe ROBERT
Stéphane CASTILLO	ASA de Gordes	Philippe ROBERT
Jean-Paul BLANC	ASCO des Vidanges de Tarascon	Philippe ROBERT

Prénom NOM	Structure	Représenté par :
Frédéric GONFOND	ASA des Arrosants de Noves	Hugo JAUBERT
Vincent LEVEQUE	ASA des Arrosants de Cabannes	Hugo JAUBERT
Gilles JOSUAN	ASA du canal d'irrigation de la Vallée des Baux	Aurélien GEAY
Jean-Louis REVERTER	ASA des Arrosants de Grans	Raphaël SAVRIN-DEVASSY
Laurent GESLIN	Syndicat Intercommunal du Vigueirat Vallée des Baux	Nicolas HORNBY
Renaud AMBLARD	ASL des Arrosants de Bonneval	Robert ESCHER



Assistaient également à l'Assemblée Générale : **Jean SAMPSONI** (Arrosages Communaux d'Alleins), **Guillaume CASELLA** (ASA Cie de Craponne), **Hugo JAUBERT** (ASA des Arrosants de Cabannes), **Claire BONNAUD** (SMGAS), **Lauriane MOREL** (Chambre d'Agriculture 13), **Nicolas HORNY** (SIVVB), **Aurélien GEAY** (ASA du canal d'irrigation de la Vallée des Baux), **Nathalie MARTINEZ** (ASCO des Arrosants de la Crau), **Didier SOLTERMANN** (Arrosages Communaux de Salon-de-Provence) ainsi qu'**Alice VACHE** et **Pierre SASSO** (FDSH13).

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président et la secrétaire de séance qui constatent que les membres présents/représentés sont au nombre de 43 sur 65 avec 15 pouvoirs et 28 présents. Le quorum des 2/3 étant atteint, l'assemblée peut délibérer en première séance.

L'assemblée générale désigne en président de séance Mr Jean-Louis PLAZY et en secrétaire Mme Alice VACHE.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023 (envoyé par email)
2. Adoption Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire 2023 (envoyé par email)
3. Rapport d'activités 2023 (envoyé par email)
  - a. Rapport moral du Président
  - b. Adoption du rapport d'activités
  - c. Rapport financier 2023 et affectation du résultat
4. Programme d'actions 2024
  - a. Adoption du budget prévisionnel 2024
  - b. Adoption du programme d'actions 2024
5. Election des membres du Conseil d'Administration 2024-2027
6. Schéma directeur Départemental d'Hydraulique Agricole
7. Reconnaissance de l'irrigation gravitaire au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO
8. Point sur les divers contrats de milieux en cours
9. Modalités de financement des travaux des ASP : prêts et subventions sollicitables  
*Intervention : Mr AIBOUT Boubakeur, Directeur de la Banque des Territoires*
10. Questions diverses



## Relevé de conclusions

### 1. Délibération n°2024-04 : Adoption du PV de l'AGO 2023

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire a été envoyé par voie électronique. Aucun sujet ne posant question, **le PV de l'AGO 2023 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.**

### 2. Délibération n°2024-05 : Adoption du PV de l'AGE 2023

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire a été envoyé par voie électronique. Aucun sujet ne posant question, **le PV de l'AGE 2023 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.**

### 3. Rapport d'activités 2023

#### a. Délibération n°2024-06 : Adoption du rapport moral du président pour 2023

Le Président présente son rapport moral décomposant les thématiques suivantes :

- L'année 2023 a été une année particulièrement importante dans l'amorce de changements structurels ainsi que dans les démarches d'adaptation au changement climatique. La Fédération s'inscrit alors dans son rôle d'accompagnement et de facilitateur pour aider ses membres à s'y préparer ;
- Le SDHA13 veut sécuriser et renforcer à la fois la gouvernance mais également les ouvrages des ASP, tout en fédérant les acteurs institutionnels. Cela est en partie possible grâce au renforcement financier et humain de l'association, soutenue par ses partenaires historiques mais aussi de nouveaux (Etat, CNR). Le tout est une véritable preuve de reconnaissance de l'importance des canaux mais également une opportunité d'expression via cette démarche ascendante. La participation de chacun est cruciale pour construire son propre avenir et ne pas se le voir imposé arbitrairement ;
- L'attention et la mobilisation particulière portées sur les aspects réglementaires et législatifs qui impactent directement ou non les gestionnaires de structures hydrauliques. La Fédération est impliquée dans tous les groupes de travail et comités, défendant le rôle des canaux face aux divers interlocuteurs ;
- Une Fédération renforcée par ses activités et l'implication de ses membres et leur sollicitation. Une Fédération forte est le gage de notre avenir ;

Aucune thématique ne faisant débat, **le rapport moral du président est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.**



b. Délibération n°2024-07 : Adoption du rapport d'activités 2023

Le Président laisse la parole à la chargée de mission pour la présentation du rapport d'activités 2023.

La chargée de mission expose la réalisation des différentes missions ainsi que les indicateurs propres à chacune et les suites à donner pour le programme d'actions 2023.

- **Tendre vers une gestion intégrée de la ressource en eau**

Comme chaque année, les déclarations à l'Agence de l'Eau ont été réalisées en temps et en heure, même si quelques incohérences dans les mesures sont apparues ; le tout consigné dans un rapport technique annuel. Des besoins de régularisation ont été identifiés (3 ASA + 2 Arrosages Communaux) et certains déposés dans les cas de trop-perçu de l'Agence de l'Eau (2 ASA).

La Fédération s'est entièrement mobilisée dans la coordination des actions liées aux restrictions sur la ressource en eau : 7 avis écrits à la DDTM13 et 2 demandes de dérogations, participation à toutes les rencontres et production d'un REX qui a été présenté à Mr le Préfet lors du premier CRE de l'année 2023. Elle s'est également mobilisée lors de la révision de l'arrêté préfectoral de désignation des frayères où les canaux d'irrigation étaient menacés. Enfin, elle est représentée par la FDSIC04 dans le cadre de l'ACI Durance-Verdon-Siagne.

Les contrats de milieu et interconnexion avec les milieux naturels sont de grands enjeux à la fois pour la réglementation locale mais aussi pour la légitimation du rôle joué par les canaux dans le maintien des zones naturelles, et la fédération a diffusé ce discours et ces arguments auprès des parties prenantes lors des divers comités des SAGE Crau, Arc, Durance et du PTGE de l'Huveaune.

La GEMAPI a pu être abordée grâce à l'étude menée par Aix-Marseille-Provence Métropole sur l'utilité des canaux d'irrigation et d'assainissement dans la gestion des eaux pluviales. La Fédération a rencontré le bureau d'études et rédigé de nombreuses remarques afin que l'étude soit fidèle à la réalité. Sur 2024, elle doit être étendue à d'autres communes et la même attention y sera portée.

- **Représenter et informer les ASP**

La Fédération a sollicité plusieurs rencontres avec des partenaires institutionnels locaux pour échanger sur différents enjeux, à la fois environnementaux mais également réglementaires. Elle a sollicité à deux reprises les députés et sénateurs, et a pu rencontrer tisser des liens intéressants avec la Banque des Territoires. Les liens avec le pôle de tutelle et la DDTM sont importants et permettent d'avancer de concert : la fonction de relai pour le pôle de tutelle est grandement appréciée.

L'association est toujours impliquée dans les conseils d'administration d'ASA de France et de l'AIRMF, ainsi qu'au comité syndical du SYMCRAU. Elle est toujours partie prenante du projet de Parcours Régional de l'Eau de la SCP.

Le suivi de la programmation des fonds européens est difficile car les informations ne circulent que via la Chambre Régionale d'Agriculture et aucune réponse n'est donnée aux diverses



sollicitations écrites. La Fédération a tout de même fait le relais de la publication de l'AAP du Ministère de l'Agriculture mais qui reprend les mêmes critères que ceux du FEADER.

L'accès à l'information s'est amélioré grâce à la mise en ligne du site internet, bien qu'il ne connaisse que peu de trafic. Les 11 lettres mensuelles ont été envoyées à plus de 200 adresses et traitent d'une diversité de sujets, au plus proche de l'actualité. Pour l'actualité sécheresse, le relais avec les ASP sur cours d'eau est la priorité durant la saison estivale.

La Fédération a suivi la mise à jour – toujours en cours – de la Base Hydra mais il n'y a pas plus d'avancées sur Parcelle ASP. Les financements et positionnement de la Région Sud en sont les principales raisons. En parallèle, la Fédération a aidé la DDTM13 pour le recueil de données dans le cadre de son actualisation cartographique.

Deux documents de référence ont été rédigés : le premier sur les besoins des canaux d'irrigation et d'assainissement sur le secteur de la Crau (pour être utilisé dans le futur programme du SAGE Crau) ; et le second est un tableau exhaustif et à jour des projets des ASP, qui a servi de référence lors de plusieurs rencontres avec les services de l'Etat.

- **Faire émerger et accompagner les projets en hydraulique agricole**

Plusieurs missions d'appui opérationnel particulier ont eu lieu durant l'année 2023. L'émergence de projets a été plus dynamique qu'en 2022, avec un intérêt marqué pour le lancement ou actualisation des études de schémas directeurs. Quelques démarches ont donné lieu à la passation de marchés publics, compétence acquise par la chargée de mission grave au suivi de formation.

Aucun montage de dossier à déposer au FEADER n'a eu lieu, faute d'avancement des études en cours, des critères d'attribution et d'ouverture « dans les temps » de l'AAP. De même, l'AMO sur travaux ne fera plus l'objet d'une action puisque la chargée de mission et l'assistant de projet n'en ont pas les compétences.

La partie qui a demandé plus d'implication de l'association est l'appui au fonctionnement courant pour les ASP. En effet, sur les questions de régularité des périmètres ou des délibérations, le pôle de tutelle a identifié des manquements sur certaines structures et la FDSH13 s'est proposée de les accompagner. L'évolution de l'urbanisme y est pour beaucoup même si la principale cause est le manque de professionnalisation des petites structures, faute de moyens financiers. Plusieurs conventions ont été rédigées ou relues et un accompagnement lors de contentieux avec les adhérents a été prodigué. D'autre part, la chargée de mission étant devenue garde canal assermentée, elle a pu exercer le pouvoir de police dont elle dispose sur le périmètre de l'ASA qui l'a commissionnée. Forte de cette expérience, elle a réalisé des dossiers d'agrément et d'assermentation pour les gardes d'autres ASP.

Autrement, la Fédération reste impliquée dans le groupe officieux « PCHR », animé par la Chambre Régionale d'Agriculture, qui permet aux techniciens des différents départements de monter des projets communs et de s'entraider.

L'année 2023 a surtout été marquée par la construction et le lancement de l'étude de Schéma directeur Départemental d'Hydraulique Agricole. La chargée de mission y a été dédiée quasiment à temps complet entre la gestion des demandes de financement, le recrutement du bureau d'étude et la planification de la première phase. La réunion de lancement a été faite le 18 Décembre 2023.



- **Gérer et pérenniser la FDSH13**

La tenue administrative et financière a évolué début 2023 pour l'année 2022 avec le recours à un cabinet d'expertise comptable qui réalise la comptabilité de l'association. Cela continue de dégager beaucoup de temps de travail à la chargée de mission et permet de disposer de comptes certifiés, indispensable au vu de la hausse des subventions qui sera effective en 2024. De même, la gestion sociale a été transférée à cette même entreprise pour une meilleure cohérence et communication sur ce volet. La gestion administrative reste effectuée par la chargée de mission et l'association est à jour de toutes les déclarations, avec des régularisations faites en temps et en heure.

Une nouvelle recrue a été embauchée en CDD à partir de Septembre 2023 pour soulager la chargée de mission des projets menés en parallèle du SDHA13.

2 formations ont été suivies par la chargée de mission : l'une pour se former aux bases de la cartographie et l'autre pour apprendre à protéger les servitudes des ASP.

1 formation a été suivie par l'assistant de projet afin de se perfectionner en cartographie.

Enfin, la Fédération a participé au Salon des Agricultures de Provence mais n'a pas eu l'occasion d'organiser l'évènement des 20 ans de création de l'association.

Aucune thématique ne faisant débat, **le rapport d'activités 2023 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.**

c. Délibération n°2024-08 : Adoption du rapport financier 2023

Le trésorier présente les comptes annuels de 2023 réalisés par l'entreprise SAS PROV.AL.EX basée à Saint-Martin-de-Crau.

CHARGES	Montant 2023	Montant 2022	% évolution
60 Achats de marchandises	803,49	341,08	136%
61 Autres achats et charges externes	12052,53	11298,7	7%
63 Impôts et taxes	2518,57	2672,45	-6%
64 Salaires et traitements	36682,46	28987,42	27%
645 Charges sociales	11522,25	11098,37	4%
658 Autres charges	9,43	3,91	141%
68 Dotations aux amortissements	140,01	0	#DIV/0!

<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>63 728,74</b>	<b>54 337,88</b>	<b>17%</b>
<b>BENEFICE</b>	<b>14 284,58</b>	<b>18 383,68</b>	<b>-22%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>78 006,96</b>	<b>72 721,56</b>	<b>7%</b>

PRODUITS	Montant 2023	Montant 2022	% évolution
70 Produits d'exploitation	10644,02	20351,52	-48%
74 Subventions d'exploitation	50675,5	36669,5	38%
79 Transfert de charges	0	229,44	-100%
752 Cotisations	16 687	15 741	6%
758 Produits divers	3,44	0,1	3340%
772 Produits exceptionnels	6,36	0	#DIV/0!

<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>78 013,32</b>	<b>72 721,56</b>	<b>7%</b>
<b>PERTE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>#DIV/0!</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>78 006,96</b>	<b>72 721,56</b>	<b>7%</b>



Pour les charges :

**60.** 803,49 € → Hausse des achats de marchandises pour des besoins en rangement et bureautique ;

**61.** 12 052,53 € → Hausse des achats externes imputable aux augmentations du loyer, de la prime d'assurance, de la publicité (participation SAP 2023 et facturation du site internet), des frais de voyages (maintenant 2 salariés qui se déplacent), des frais télécoms (maintenant 2 abonnements téléphoniques) et des frais bancaires ;

**63.** 2 518,57 € → Hausse des impôts et taxes du fait de la régularisation de la participation employeur à la formation, et qu'il y a 2 salariés concernés ;

**64.** 36 682,46 € et **645.** 11 522,25 € → Hausse des salaires et traitements de la rémunération de 2 salariés, de la cotisation à la MSA et aux mutuelles pour 2 salariés, et 1 arrêt de travail en 2023 ;

**658.** 9,43 € et **68.** 140,01 € → Affectations faites par la comptable, sans plus d'indications ;

**TOTAL DES CHARGES = 63 728,74 €**

Pour les produits :

**70.** 10 644,02 € → Diminution des produits d'exploitation puisque plusieurs prestations réalisées en 2023 n'ont été facturées qu'en Décembre, ne laissant pas assez de temps aux ASP pour payer sur l'exercice 2023 ;

**74.** 50 675 € → Hausse des subventions d'exploitation via la participation aux nouveaux coûts salariaux imputables au SDHA13 ;

**752.** 16 687 € → Hausse des cotisations annuelles comme prévu, malgré 2 333 € d'impayés au 31/12/2023 ;

**758.** 3,44 € et **772.** 6,36 € → Affectations faites par la comptable, sans plus d'indications ;

**TOTAL DES PRODUITS = 78 006,96 €**

**Trésorerie nette au 31/12/2023 = 41 993,44 €**

**Résultat net 2023 = 14 284,58 €**

**Excédent Brut d'Exploitation = - 2 259,78 €**

Le trésorier synthétise en disant que la hausse des charges a pu être compensée par la hausse des produits. Néanmoins, l'EBE indique que l'association n'est pas encore rentable, et cela peut être compensé entre autres par une augmentation de la production sur l'exercice.

*Mr ESCHER indique que l'on ne peut pas faire de lobbying sans se donner les moyens financiers et être à la merci des subventions rabotées. Mr JAUBERT voit plutôt les subventions comme un signal positif d'intérêt et d'accompagnement de l'Etat et une reconnaissance de la qualité du travail effectué. La Fédération doit bénéficier de cet effet de levier pour s'octroyer la confiance des autres financeurs. Mr ESCHER pense que l'échelle départementale de la Fédération doit toujours ressortir lors des positionnements, pour correspondre à son objet; là où malheureusement les projets de la Base Hydra et Parcell'ASP auront échoué.*

**Vu le compte de résultat présenté par le trésorier, l'assemblée générale décide d'adopter les comptes de l'exercice 2023 sans observations, à l'unanimité des présents et des représentés.**



d. Délibération n°2024-09 : Affectation du résultat financier 2023

Vu le résultat des comptes annuels de l'exercice 2023, le trésorier propose d'abonder le fond de réserve à hauteur de l'excédent de l'exercice soit 14 284,58 €. **Cette décision est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.**

4. Programme d'actions 2024

Le budget prévisionnel 2023 est présenté comme établi lors du dernier Conseil d'Administration du 14 Novembre 2022. Les postes en hausse dans les produits sont les cotisations (+10%) et dans les charges les frais de personnel en vue d'une augmentation de salaire de la chargée de mission. Le budget de fonctionnement total pour 2023 est estimé à 70 843 €.

Le Président indique tout de même que ce budget sera probablement amené à évoluer plus tard dans l'année du fait du lancement d'un projet d'ampleur porté la FDSH13. Ce sujet sera abordé au point 6.a et demandera un vote de la part des membres de la FDSH13.

**La présentation du budget prévisionnel n'appelant à aucune observation, il est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.**

a. Délibération n°2024-10 : Adoption du programme d'actions 2024

Le programme d'actions 2024 est identique à celui de 2023, avec les mêmes nomenclatures modifiées pour correspondre aux attentes des financeurs. Deux nouveaux projets seront menés à savoir :

- Une étude de recensement des couvertures d'assurance des ASP, faisant suite à plusieurs remarques et besoins d'ASP membres de la FDSH13 face à la rupture de leur contrat d'assurance par leurs assureurs ;
- Dans le cadre du schéma directeur du SIVVB, créer une documentation spécifique sur son périmètre, ayant pour finalité de recenser les « bonnes pratiques » pour une meilleure coordination des travaux avec les ASP et une meilleure considération des besoins et enjeux de l'environnement local ;

La déclinaison du programme d'actions ne prêtant pas à observations, **le programme d'actions 2023 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.**





b. Délibération n°2024-11 : Approbation du budget prévisionnel 2024

Le budget prévisionnel 2024 est présenté, significativement différent de celui de 2023.

Dépenses prévisionnelles		Montant en €	Recettes prévisionnelles		Montant en €
	<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>254695</b>		<b>Production vendue (biens et services)</b>	<b>14 650</b>
604	Achats études et prestations de service	235140	706	Prestations de service	14 500
6063	Achat fourniture entreprise	3500	708	Produits d'activités annexes	150
6064	Achat fourniture administrative	80			
611	Sous-traitance générale			<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>241602</b>
6132	Locations immobilières	1516	741	Conseil Départemental	20000
614	Charges locatives		742	Aix Marseille Métropole	30000
6156	Maintenance		743	CRA PACA - PRDA CASDAR	9935
616	Primes d'assurance	500	744	Agence de l'Eau RMC - action	11491
618	Documentation	150	7441	Agence de l'Eau RMC - investissement	21360
6226	Honoraires	2000	745	Etat - Fonds Vert	136000
6228	Honoraires divers	380	746	Région PACA	12816
623	Publicité relations publiques	3566			
6251	Voyages & déplacements	3500		<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>20132</b>
6256	Missions & reception	1250	752	Cotisations	20132
626	Frais postaux & telecom	550	758	Produits divers de gestion courante	
627	Services bancaires assimilés	63			
6281	Concours, divers, cotisations	2500		<b>Autres produits exceptionnels divers</b>	<b>53161</b>
	<b>Impôts, taxes et versement assimilés</b>	<b>3850</b>	77881	Compagnie Nationale du Rhône	26200
6311	Taxe sur les salaires	3500		<i>Emprunt Crédit Agricole ?</i>	<i>26 961 €</i>
6335	Versement libre taxe d'apprentissage	350			
	<b>Salaires et traitements</b>	<b>59000</b>			
641	Rémunération du personnel	57000			
6412	Congés payés	1500			
6414	Indemnités et avantages divers	500			
	<b>Charges sociales</b>	<b>12000</b>			
6451	Cotisations à la MSA	11000			
6458	Cotisation sociale sur congés à payer	1000			
648	Autres charges de personnel				
<b>Total des dépenses</b>		<b>329 545,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>329 545,00 €</b>

La chargée de mission explique que la forte augmentation du budget global au niveau des charges est induite par le prix de l'étude SDHA13, financé à hauteur de 80% du coût total par l'Etat via le Fonds Vert ainsi que la Région Sud et l'Agence de l'Eau RMC. Le seul bémol au plan de financement est le reste à charge pour la Fédération, estimé à +/- 30 000 € du fait que la FDSH13 ne soit pas assujettie à la TVA (Article 293B du CGI). Malgré les demandes de financements faites en TTC, le reste à charge de 20% du coût total ainsi que la TVA ne permettent pas d'équilibrer le budget sans recours à un financement supplémentaire mais qui ne peut pas être supporté par des subventions (car elles ne doivent pas être supérieures à 80%).

D'autre part, un rappel de l'évolution des cotisations est présenté, avec la répartition du poids de chaque type de financement, encore une fois très déséquilibré côté subvention du fait du SDHA13.

La présentation du budget prévisionnel n'appelant à aucune observation, **il est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.**



## 5. Délibération n°2024-12 : Election des membres du Conseil d'Administration 2023-2026

Parmi les membres sortants que sont Mr PLAZY, Mr LESCOT, Mr ROBERT et Mr de JESSE, seuls les 3 premiers se présentent à leur réélection.

Les candidatures reçues sont les suivantes : Mme BONFILLON Marylène (ASL de la Cabane).

**Messieurs PLAZY, LESCOT, ROBERT et Madame BONFILLON sont élus à l'unanimité des présents et des représentés.**

Mr PLAZY souhaite la bienvenue au nouveau membre et indique qu'un conseil d'administration sera planifié d'ici Juillet afin de procéder aux élections des membres du bureau. Il indique également que la fédération reste à son quota maximal d'administrateurs et espère que cela continuera de conforter la dynamique du conseil d'administration. La liste des membres du Conseil d'Administration de la FDSH13 est donc celle-ci :

Prénom NOM	Structure
Jean-Louis PLAZY	ASA d'assainissement du Centre Crau
Philippe GINOUX	Syndicat Intercommunal des Alpines Septentrionales
Robert ESCHER	ASL de la Royère
Gilles JOSUAN	ASA du Canal d'irrigation de la Vallée des Baux
Philippe ROBERT	ASA du canal de Peyrolles
Jérôme LESCOT	ASA des Arrosants de Craponne à Istres
Patrick LEVEQUE	Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône
Marylène BONFILLON	ASL de la Cabane
Jean-Pierre CARUSO	ASA Compagnie de Craponne
Pierre RAVIOL	Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles
Jean-Louis JACQUEMUS	ASA des Arrosants de Charleval
Gilbert GRASSET	ASA du Corps des Arrosants St Chamas Miramas
Jean-Pierre CHOROT	ASA d'assainissement d'Entressen
Alexandre COUTURIER	ASCO des Arrosants de la Crau
Sylvain CASTAGNE	Arrosages Communaux de Mallemort
Vincent LEVEQUE	ASA de Cabannes
Louis LESCOT	ASA du Grand Plan du Bourg

## 6. Schéma directeur Départemental d'Hydraulique Agricole

La chargée de mission fait un point d'étape sur la démarche du SDHA13, lancée officiellement le 18 Décembre 2023. Elle décrit comment s'est déroulée la première phase de concertation ainsi que les taux de participation. Les deuxièmes ateliers géographiques sont prévus les 15, 16 et 17 Mai, avec un Comité de Pilotage devant arbitrer sur les scénarios proposés par le bureau d'études le 11 Juin.

Les « grandes » ASP ont commencé à être sollicitées pour ce qui est du diagnostic et de l'analyse technique.

Il est également rappelé le plan de financement de l'étude plus en détail, faisant apparaître la participation financière du CG13 et d'AMP Métropole affectée aux coûts salariaux. Enfin, l'avantage est que l'aide de la Compagnie Nationale du Rhône émanant d'une société privée, elle n'est pas comptabilisée en subvention et peut être imputée à l'auto-financement de l'association.



## 7. Reconnaissance de l'irrigation gravitaire au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

L'assistant de projet présente la chronologie de la démarche pour laquelle il est en charge à la FDSH13.

Marylène BONFILLON développe un peu plus également car elle est grandement impliquée dans la démarche aux côtés de la FDSH13. La France arrive après d'autres pays non méditerranéens dans cette démarche. La candidature française est très contrastée selon les régions avec certaines qui s'engagent pour sauvegarder une pratique ancestrale, et d'autres qui l'utilisent toujours quotidiennement. Une réunion en présentiel sera organisée lors du Salon des Agricultures de Provence 2024, le Vendredi 31 Mai.

Il est demandé à l'assistant de projet d'envoyer mail le mémoire qui a été rédigé pour l'ensemble de la France par l'Université Paris-Sorbonne, moteur de ce projet.

## 8. Point sur les divers contrats de milieux

La chargée de mission expose les informations les plus récentes dont elle dispose sur les contrats de milieux suivants :

- **SAGE Crau**, instruction par les services de l'Etat des propositions de CLE avec les ASP dans le collège des usagers ou des collectivités ;  
*Mr PLAZY ajoute que la nappe de la Crau a été ajoutée dans l'ACI Durance-Verdon-Siagne comme moyen de stockage de l'eau, au même titre que Serre-Ponçon. Il faudra être vigilant aux implications que cela induira, notamment si la considération est faite du faible niveau de la nappe en hiver qui obligerait alors les agriculteurs à irriguer. Mr DUFOUR explique que dans la dernière version, la nappe n'est considérée que lors des périodes d'arrosages et pas en dehors de celles-ci. Le prochain CREi se tiendra le 2 Mai à Marseille.*
- **SAGE Arc**, en cours de révision et participation aux différents ateliers thématiques touchant l'irrigation, avec invitation des 3 ASA prélevant dessus également ;
- **PTGE Huveaune**, le lancement de ce programme inclut une étude de volumes prélevables (EVP) qui permettra peut-être à l'ASA de St Pons de pouvoir à termes utiliser le débit du Fauge plus indépendamment de l'Huveaune. En effet, depuis 2 ans les interdictions de prélever se rallongent dans le temps pour motif de « solidarité amont/aval » qui pourtant n'est pas justifiée dans leur cas ;  
*Mr BARET explique la situation de son ASA et les sentiments d'incompréhension et de frustration auxquels font face les syndicats mais également les propriétaires. En 2023, les deux demandes de dérogation de l'ASA ont été rejetées par la Police de l'Eau alors que d'autres pour les mêmes motifs ont pourtant été acceptées pour des communes.*
- **SAGE Durance**, la CLE s'est réunie dernièrement sous la présidence de Mme Marion MAGNAN, Vice-Présidente du département des Alpes de Haute-Provence. La FDSH13 est inscrite au groupes de travail « Milieux & usages », « Inondations » et « Adaptation au Changement Climatique » ;



## 9. Modalités de financement des travaux des ASP : prêts et subventions sollicitables

Le Président annonce la présence de Mr AIBOUT Boubakeur, Directeur territorial Bouches-du-Rhône à la Direction PACA de la Banque des Territoires. Il a répondu à l'invitation de la FDSH13 pour présenter son organisation et dans quelle mesure il est possible d'accompagner les ASP dans leurs projets.

→ Cf. présentation en annexe.

*Mr ESCHER demande s'il peut être envisager d'augmenter les critères d'éligibilité aux ASL car seules les banques commerciales leur prête mais à court ou moyen termes uniquement. Mr AIBOUT répond qu'historiquement la BdT se positionne sur des créneaux où les autres banques commerciales ne vont pas et que les ASL ne relèvent pas du droit public. Néanmoins, il évoquera cet élargissement d'éligibilité lors des prochaines réunions avec sa direction.*

*Mr GEAY demande si la BdT peut se positionner en prêteur dans le cas d'un prêt relais utilisable en attendant le versement des fonds FEADER pour les ASA ayant réalisé de gros investissements. Mr AIBOUT répond qu'en général la BdT prête sur le long terme mais que des ASA comme des collectivités font face à ce même enjeu, il serait intéressant pour la BdT de se positionner sur ce créneau, toujours dans l'optique de soutenir la mise en œuvre de politiques publiques impactantes pour le territoire.*

## 10. Questions diverses

### → **Lancement du prochain AAP FEADER**

La chargée de mission explique que très peu d'informations ont été communiquées depuis l'annonce du lancement de cet AAP, retardé trimestres après trimestres depuis Février 2022. Lors de l'AG de l'AIMF, la Région Sud a annoncé son ouverture d'ici la fin du mois d'Avril.

Le Président renchérit sur la démarche portée par ASA de France quant aux délais de paiement non respectés par les régions Sud APACA et Occitanie. Un courrier adressé aux députés, eurodéputés, sénateurs, présidents de région et ministres délégué aux affaires européennes, de l'économie, de l'agriculture et de la transition écologique est parti, dénonçant la mise en péril de nombreux projets à cause de la gestion des fonds européens par les régions.

*Mr ROBERT trouve scandaleux que l'unique recours à de gros montants de subvention soit par ce biais-là, complètement bloquant pour la plupart des ASP. Dans le contexte du besoin grandissant de s'adapter au changement climatique, aucune autre alternative de financement n'existe et tout dossier est sur-examiné pour des questions de peur administrative des régions elles-mêmes, et ce sont les ASP qui en pâtissent.*



### → Discussions autour des prochains taux de redevance à l'Agence de l'Eau pour 2025-2029

Le Projet de Loi de Finance 2024 (PLF2024) comprenant une augmentation très importante des redevances applicables aux volumes prélevés par les ASP. Le but étant d'une part de lever des fonds supplémentaires pour le financement du Plan Eau, et d'autre part de s'aligner sur les autres Agences de l'Eau en France. Cette hausse a été reportée, bien qu'en 2025 au titre de 2024 elle sera de +43% pour l'irrigation sous pression et +6% pour l'irrigation gravitaire.

La chargée de mission explique que lors de la Commission Géographique qui s'est tenue à Aubagne le 12 Avril 2024, lors de la présentation des nouveaux taux de redevances, l'agriculture n'a pas été évoquée et la situation était tendue entre les participants des différents secteurs d'activité.

*Mr GEAY explique ne pas avoir saisi la cohérence d'augmenter le taux de redevance du forfait hectare et non des volumes prélevés. Cela est désincitatif à réaliser des économies d'eau finalement et même pire, cela inciterait à diminuer les surfaces irriguées et donc l'agriculture sur les périmètres des ASA. Mr DUFOUR était mobilisé lors des manifestations agricoles de début d'année (entre autres sur ce point-là) et rajoute que même si le plancher de redevance a été supprimé, il a tout de même été voté en conseil de bassin à 0 € ; il existe donc bel et bien et pourra être augmenté par simple vote lors des prochaines années. Il faudra être vigilant sur le 12<sup>e</sup> programme surtout au vu du peu d'annonces qui sont faites. Chaque ASA doit discuter avec ses élus territoriaux et être prêts à se mobiliser dès que nécessaire. Mr JAUBERT est d'accord sur la logique désincitative globale menée par l'Agence de l'Eau. Mr DUFOUR explique qu'il faut voir cela de leur point de vue, c'est-à-dire dans une logique purement budgétaire.*

### → Consultation publique sur l'état des milieux en vue du 12<sup>e</sup> SDAGE

La chargée de mission explique que cet état des lieux partagé mènera in fine à l'aboutissement d'un nouveau programme d'action. Une nouvelle méthode de classement a été présentée par la DREAL et l'Agence de l'Eau mais elles ne maîtrisent pas vraiment tous les tenants et aboutissants. De plus, il a été indiqué que l'avis de la FDSH13 ne pourrait pas être recueilli et devra passer par la Chambre Régionale d'Agriculture. Cela conduira à la rédaction prochaine d'une lettre adressée au préfet coordonnateur de bassin demandant sur quelle base réglementaire il est possible d'exclure des avis départementaux, et un autre courrier d'avis sera tout de même adressé aux instances compétentes.

### → ACI Durance-Verdon-Siagne

Le sujet a été évoqué un peu plus tôt en séance quant aux dernières informations disponibles. Les enjeux sont entre la définition précise d'une côte et les indicateurs de déclenchement du stade de vigilance. Les Bouches-du-Rhône sont bien représentées et ont mené de nombreuses négociations via la CED, la FDSH13 est quant à elle représentée (arbitrairement) par la FDSIC04 au titre de la coordination des Fédérations d'irrigants (décidé par la Préfecture Régionale).



### → Arrêté préfectoral départemental de gestion de la sécheresse

Le pendant de l'ACI est l'actualisation de l'arrêté départemental. La FDSH13 a été consultée sur le nouveau zonage proposé, mais qui semble léser l'ASA de St Pons sur le nouveau secteur Huveaune défini. L'arrêté sera prochainement soumis à consultation publique pour être adopté d'ici fin Mai 2024.

*Mr PLAZY souligne le caractère injustifié de la solidarité amont/aval, toujours appliquée arbitrairement sans prendre en compte les spécificités locales.*

### → Etude métropolitaine sur l'usage des canaux dans les missions GEMAPI

Le sujet a été évoqué plus tôt en séance mais il est important d'y consacrer un point spécifique.

Mr GINOUX prend la parole en tant qu'élu métropolitain référent et porteur de la démarche aux côtés de Didier REAULT. Cette étude fait donc suite au fort épisode pluvieux du 13 Juin 2023 lors duquel sans les canaux d'irrigation et d'assainissement du territoire, les inondations auraient pu être mémorables. AMP Métropole a commandé cette étude d'abord sur une partie du territoire mais elle aura vocation à s'élargir en 2024-2025. La finalité est d'estimer financièrement le rôle endossé par ses structures et de quelle manière les communes ou intercommunalité peuvent compenser ses coûts et à juste titre reconnaître leur rôle indispensable.

*Mr ESCHER complète en disant que ce n'est pas la construction d'exutoires dans d'autres canaux qui changera la donne en termes de responsabilité ou de transport des eaux pluviales. La complexité de l'altimétrie locale explique les écoulements naturels et constraints, notamment si les ouvrages n'ont pas été bien pensés/réalisés. Mr ROBERT approuve et indique que tous les gestionnaires ont déjà été confrontés à ce problème notamment dans les zones urbaines où les promoteurs et bureaux d'études prennent de [trop] grands raccourcis. Le GEMAPIen doit participer financièrement à cela, surtout si des solutions techniques ne peuvent pas être implémentées.*

### → Salon des Agricultures de Provence 2024

La FDSH13 sera présente au Salon des Agricultures de Provence 2024, qui se tiendra les 31 Mai, 1<sup>er</sup> et 2 Juin 2024 au Domaine du Merle.



## Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Jean-Louis PLAZY lève la séance à 16h09.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le président et le secrétaire.

**Jean-Louis PLAZY**  
Président

**Philippe GINOUX**  
Vice-Président